



Le cheval n'est évidemment pas un signe extérieur de richesse



par Hubert Tassin – Président des P.P.

Le débat sur les signes ostentatoires qu'il conviendrait – ou non – de taxer n'a pas fini d'animer les échanges pendant la discussion du projet de Loi de finances qui va se tenir devant l'Assemblée Nationale puis devant le Sénat. Lingots d'or, voitures de luxe, yachts ... et chevaux de course ont été montrés du doigt par un certain nombre de parlementaires et de commentateurs.

Il semble, pour l'heure, que les chevaux de courses ne soient plus au premier rang des signes extérieurs de richesse que certains voudraient surtaxer. Et c'est évidemment fort légitime.

Des arguments de bon sens

Je n'aurai sans doute aucun mal à convaincre les lecteurs les plus assidus des *Grain de Sel* de la justesse de nos arguments.

Le Président de la République veut donner un coup de pouce fiscal aux investissements qui concourent au développement de l'économie, notamment avec, parmi les objectifs, celui de développer l'emploi. Or, plus de chevaux dans nos écuries, c'est directement

Vendredi 27 octobre 2017 - N°187

et indirectement plus d'emplois. L'élevage et l'entraînement sont des activités de main d'œuvre, une main d'œuvre à peu près impossible à délocaliser, rurale, qualifiée, utile à toute politique d'aménagement du territoire. Les jeunes qui sortent de nos centres de formation trouvent tous un emploi, et beaucoup d'employeurs potentiels ont aujourd'hui du mal à pourvoir à leurs besoins. Et puisqu'il convient de raisonner plus globalement au niveau de la filière cheval dans son ensemble, environ 150 000 emplois seraient concernés.

Le régime fiscal exorbitant du droit commun qui s'impose au marché des paris hippiques pèse à l'évidence indirectement sur les propriétaires et les éleveurs qui contribuent donc déjà, plus que les autres secteurs économiques soumis à l'impôt de droit commun, aux recettes de l'Etat. Soyons clairs : en pesant si lourdement sur l'équilibre financier de sociétés de courses organisatrices de paris, l'impôt touche finalement l'activité des acteurs des courses à travers les allocations qui sont le moteur des filières.

De plus, on ne répétera jamais assez combien les entreprises liées au secteur des courses génèrent de l'activité, de l'emploi et de la TVA. Les haras, les entreprises d'entraînement et bien sûr les hippodromes sont des acteurs économiques répartis dans les territoires qui sont pourvoyeurs de richesses au profit des budgets publics.

Aussi, lorsque nous avons entendu assimiler aux lingots d'or dormants au fond d'un coffre nos chevaux de courses, nous avons évidemment tous sursauté.

Le Grain de Sel du vendredi

29, rue Claude Terrasse 75016 Paris • Tél. 01 46 21 80 82 • Fax 01 46 21 80 85
associationpp@yahoo.fr • www.lespp.fr



L'atout du maillage territorial

« Jamais avant le poteau » ! Cette formule qui nous est propre s'applique évidemment sur ce sujet. Nous ne sommes pas à l'abri d'un amendement déposé en commission ou en séance de nuit devant cinq ou six parlementaires de permanence un peu indifférents à nos filières. Il faut donc, chacun à son niveau et avec ses réseaux, poursuivre encore le travail d'explication avec les décideurs politiques et à travers les médias.

Je sais que les Président du Galop et du Trot ont rencontré les excellences des palais ministériels ou présidentiel. Sur le sujet spécifique de l'ISF, j'ai entendu Edouard de Rothschild sur LCI ou Jean d'Indy sur RTL développer clairement nos arguments. Mais le point le plus important à mes yeux relève de notre maillage territorial. Un hippodrome, c'est un député, un sénateur qui connaît notre activité et qui peut donc être, dans ces enceintes et sur ces sujets, un avocat convaincu et efficace. Il ne faut jamais oublier cette dimension politique essentielle. Anne-Catherine Loisier au Sénat, et le successeur à venir de Jacques Myard à l'Assemblée doivent être pour nous des interlocuteurs privilégiés et je ne peux que saluer l'initiative du déplacement de parlementaires à Grosbois il y a une quinzaine de jours à l'initiative de la Présidente du Groupe Cheval au Sénat.

Le débat sur la réduction des allocations au Galop brouille notre message

J'ai exprimé des inquiétudes très fortes sur le projet de France Galop de réduction des allocations. Un projet de destruction des équilibres de la filière que l'Association PP conteste vigoureusement. A l'occasion du dernier *Grain de Sel* consacré à ce

sujet, j'ai reçu de très nombreux messages d'encouragements, mais aussi, et c'est plus alarmants, de nombreux courriers de propriétaires ou d'éleveurs qui envisagent déjà de sortir de leur activité au Galop. Soyez-en convaincus, ceux-là ne sont pas des riches, des nantis, pas plus que des personnes cherchant avant tout un retour financier. Ce sont simplement des passionnés déçus et inquiets. L'incroyable déséquilibre de certaines mesures proposées – qui visent précisément à servir des intérêts commerciaux - s'invite à l'évidence dans le débat.

En profitant (!) de la crise pour augmenter les nominaux de certains Groupes I, en faisant porter l'effort sur la prime visant à soutenir l'élevage français plutôt que sur les nominaux largement trustés par les grandes écuries internationales, en privilégiant le commerce international plutôt que l'élevage national, France Galop donnerait à nos tutelles un bien mauvais signal. Comment espérer qu'un plan qui fait la part plus belle aux acteurs étrangers au détriment des français et aux grandes opérations financières pour l'essentiel non fiscalisées en France puisse inciter l'État à accorder aux courses un meilleur traitement fiscal ?

Pour porter, notre discours doit être cohérent, et nos actes compréhensibles. Le risque de marginalisation et de destruction est là.

Il est encore temps d'agir.

Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à associationpp@yahoo.fr